

Formation COMMERCE, SERVICES

Programmes statistiques 2003

page

INSEE

Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires 3

Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture 7

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBERALES ET À LA CONSOMMATION

Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services - Sous-direction
des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS) 11

PREMIER MINISTRE

Direction du Développement des Médias (DDM) - Département de la Statistique, des Etudes
et de la Documentation des Médias 14

CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

Service des études, des statistiques et de la prospective - Mission statistique 20

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des Etudes et des relations internationales - Direction de la conjoncture 26

Pour information, programme présenté à la formation « Monnaie, finances »

BANQUE DE FRANCE

Secrétariat général - Direction des entreprises 28

Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 30

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
. Département des activités tertiaires

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques du département des activités tertiaires pour 2003 s'orienteront autour d'un double objectif : adaptation et consolidation des opérations pérennes et structurantes de l'observation économique du secteur tertiaire, et développement de thèmes plus spécifiques.

Les investissements relevant du premier axe peuvent être assez précisément décrits. Ils recouvrent tout d'abord les travaux nécessaires à la prise en compte de la révision des nomenclatures d'activités et de produits, au changement de base des comptes nationaux, et à l'extension du champ des indices de prix des services aux entreprises.

Constatant la forte dissymétrie entre l'industrie et le secteur tertiaire, Eurostat souhaite développer l'information disponible sur ce dernier secteur, en matière de données structurelles et conjoncturelles. Dans l'ensemble, le système français de statistique sur le commerce et les services apparaît riche en comparaison de ceux de ses partenaires. Il correspond également bien aux attentes communautaires, à la seule exception du chiffre d'affaires du commerce de détail : pour estimer un indicateur mensuel avancé (à moins de trente jours) de la conjoncture, la France calcule à partir de différentes sources disponibles un indice de consommation des ménages en biens manufacturés ; les autres pays mènent une enquête auprès du commerce de détail, et pour certains d'entre eux en tirent une estimation provisoire à moins d'un mois. Par souci d'homogénéité, Eurostat souhaite que tous les pays lui fournissent à partir de 2003 un indicateur de chiffre d'affaires du commerce de détail à 30 jours. La mise au point du calcul d'un tel indice, sans bouleversement de notre système de collecte et en cohérence avec les autres informations produites, sera donc menée courant 2002.

Les enquêtes sur l'utilisation des nouvelles technologies et sur les relations entre entreprises seront menées fin 2002 et début 2003, et exploitées courant 2003. Il s'agit dans les deux cas d'opérations menées en coordination avec les services enquêteurs responsables d'autres secteurs d'activité : les résultats obtenus pour le secteur tertiaire pourront donc être comparés à ceux relatifs aux autres activités. On rappelle également que l'enquête sur l'utilisation des nouvelles technologies reprend largement les questions de l'enquête « commerce électronique 2002 » d'Eurostat, et permettra donc des comparaisons européennes.

Le renforcement de la coordination européenne oblige de plus en plus souvent à prendre en compte la programmation des travaux définis par Eurostat : faute de connaître ces projets, nous ne pouvons pas à la date d'aujourd'hui arrêter définitivement notre propre programme de travail pour 2003. Au niveau national, un projet de renouvellement de l'enquête « Changements organisationnels et informatisation » est en discussion, selon des modalités et un calendrier non encore définis (pas avant 2004) : il est probable que le secteur tertiaire sera couvert plus largement dans la nouvelle enquête que dans celle de 1997.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1. Enquête sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les entreprises du secteur tertiaire

L'enquête sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les entreprises, menée fin 2002 en coordination avec le SESSI et le SCEES, sera exploitée courant 2003. Ses résultats seront en grande partie comparables à ceux des enquêtes menées dans les autres pays européens, dans le cadre de l'enquête « commerce électronique 2002 » pilotée par Eurostat.

2.2 Enquête sur les relations entre entreprises

L'enquête sur les relations entre entreprises, menée en coordination avec les autres services enquêteurs, sera lancée début 2003. Elle recensera les différentes formes de relations entre entreprises dans l'ensemble des secteurs économiques, à l'exclusion des relations financières : sous-traitance, alliance stratégique, groupement d'achats, accord de coopération, franchise, licence, etc. Un

des enseignements attendus portera sur la nature des relations entre industrie et commerce, qui pourrait permettre d'éclairer les choix à faire dans le cadre de la future révision des nomenclatures.

Le sujet de cette enquête correspondait à la première des « enquêtes ad hoc » qu'Eurostat souhaitait mettre en place pour obtenir des statistiques européennes sur des thèmes non couverts par les règlements statistiques. Faute de participants, le projet européen a été suspendu : toutefois, le sujet a paru suffisamment intéressant pour être maintenu pour la France.

Cette enquête fait l'objet d'une demande d'opportunité.

2.3. Nomenclatures d'activités et de produits

Une révision légère des nomenclatures d'activités et de produits sera effective dans le répertoire SIRENE au 1^{er} janvier 2003. La nomenclature révisée sera utilisée pour les enquêtes annuelles à partir de l'année de constat 2002, et pour les statistiques conjoncturelles à partir des données de janvier 2004.

La révision « 2007 » sera plus profonde. Des travaux préparatoires ont d'ores et déjà été engagés, et devront se poursuivre dans les années à venir, tant au niveau national qu'international (ONU et Eurostat). Les thèmes de fond qui concernent le secteur tertiaire sont notamment la distinction entre commerce de détail et commerce de gros, le repérage et le classement de la commercialisation de services, le regroupement des activités liées aux technologies de l'information et de la communication d'une part, aux activités de diffusion de contenu en information d'autre part.

A un niveau plus détaillé, il faudra aussi tirer les conséquences des expériences menées, au niveau français et international, dans les opérations de collecte de chiffre d'affaires ou de prix.

2.4. Prix des services aux entreprises

L'extension de la couverture des branches de services aux entreprises par un indice de prix se poursuit. Fin 2002 seront disponibles des indices de prix pour l'ingénierie, la publicité, les services comptables, le nettoyage, la location de véhicules automobiles, la location de machines et d'équipements pour la construction, et les services d'enquête et de sécurité. Ces secteurs représentent au total un peu plus du quart de la production des services aux entreprises.

Les développements devraient permettre de déboucher en 2003 sur l'établissement d'indices pour les services informatiques et les services de télécommunication : sur ces deux branches, la demande est renforcée par le rapport du groupe de travail du CNIS relatif aux nouvelles technologies. Les réflexions sur les activités de conseil pour la gestion et l'intérim seront également engagées, ce qui permettrait de disposer d'indices de prix pour près de 60 % du champ des services. En matière d'indices de prix des services, les échanges avec les spécialistes d'autres pays sont nombreux, notamment dans le cadre du groupe de Voorburg, et fournissent d'utiles confrontations méthodologiques.

2.5. Indice précoce des activités du commerce de détail

Une exploitation des déclarations mensuelles de TVA fournit la matière d'indices d'activité dans un détail très fin, mais dans des délais (environ 60 jours) difficilement compatibles avec les besoins de la banque centrale européenne. Le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles demandera une estimation précoce à 30 jours de cet indicateur à partir de 2003. Cette donnée sera estimée selon une méthode analogue à celle utilisée actuellement pour l'indice de consommation des ménages en produits manufacturés, de façon à maintenir la cohérence des informations diffusées. Les modalités pratiques de calcul seront testées pendant le courant de l'année 2002.

2.6. Base 2000 des comptes nationaux

L'ensemble des données des comptes nationaux sera révisé et rebasé en vue d'une publication des nouvelles séries au printemps 2004. Ceci suppose une réexpertise des estimations actuelles tout au long des années 2002 et 2003. Pour le secteur tertiaire, les principaux chantiers ouverts concernent :

- l'articulation entre chiffre d'affaires du commerce de détail et consommation commercialisable,
- le rapprochement des marges commerciales du cadre central et des données d'entreprises du compte du commerce ;

- le rapprochement des données du cadre central avec les estimations des comptes satellites du transport, de la santé et de l'action sociale,
- l'expertise des estimations de commerce extérieur et de marges de transport,
- l'expertise de la structure des comptes des promoteurs immobiliers et des holdings,
- le réexamen du classement sectoriel des entreprises, avec prise en compte partielle du changement de nomenclature.

3. Opérations répétitives

3.1. EAE

Les enquêtes annuelles d'entreprises, menées de façon coordonnée auprès des différents secteurs d'activité, ont fait l'objet le 24 janvier 2002 d'un nouvel examen par le comité du label, qui leur a accordé un visa, renouvelant leur caractère obligatoire.

Pour le secteur tertiaire, l'ensemble du champ des entreprises (sans distinction de taille) sera observé en 2003 (année de constat 2002) sur les activités de services aux particuliers, de commerce de détail et automobile, et sur les activités immobilières. Les services aux entreprises et le commerce de gros ne seront enquêtés que sur leur champ d'exhaustivité (« grandes entreprises »), les données fiscales étant utilisées pour la partie sondée.

Les résultats tirés des EAE seront diffusés selon le nouveau standard de publication : un CD-ROM accompagné d'un document papier allégé. Des résultats agrégés et très limités sont requis d'autre part, aux termes du règlement européen, dès le mois d'octobre suivant l'année de constat. Pour les secteurs pleinement enquêtés du commerce (commerce de gros), il est projeté de diffuser un ensemble de résultats provisoires avant la fin de l'année 2002 pour l'enquête portant sur l'année 2001 : la fourniture de ces résultats provisoires sera pérennisée, et, si possible, l'expérience sera étendue au secteur des services

3.2. Indicateurs conjoncturels

Les indices de chiffres d'affaires sont calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA et d'une enquête complémentaire auprès des petites entreprises du commerce, des services et des transports. Ces indices seront rebasés (base 2000) au cours de l'année 2003 : cette opération permettra de prendre en compte le changement de nomenclature d'activité et de modifier le calcul des corrections de variations saisonnières. Des travaux sont en cours pour définir des indicateurs spécifiques aux entreprises les plus petites : ces indices, cohérents par construction avec les indices d'ensemble, pourraient être calculés à partir de 2003.

3.3. Enquête de branche sur les opérateurs de télécommunications

L'enquête annuelle sur le champ des télécommunications sera reconduite en 2003, en concertation avec l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Ses résultats seront enrichis de la collecte effectuée par l'ART et intégrés au rapport annuel que celle-ci publie chaque année. Ils donneront lieu par ailleurs à une publication commune INSEE-ART .

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le principal allègement réalisé concerne, depuis les années de constat 1996 pour le commerce et 1997 pour les services, l'enquête annuelle d'entreprises. Il consiste à suspendre l'interrogation des plus petites entreprises une année sur deux dans chaque secteur d'activité, par roulement. Les déclarations fiscales de bénéfice annuel sont alors utilisées à la place des questionnaires non envoyés.

Cette substitution, en apparence anodine, a des implications importantes sur la technique de production des résultats et a conduit dans le passé à suspendre la publication de certains résultats. Ces difficultés sont progressivement surmontées, mais engagent à rester prudent dans la généralisation de l'expérience.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux

L'INSEE met en place courant 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un premier axe de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies. Mais il s'agit aussi de mener une réflexion générale sur la façon d'aborder la dimension territoriale dans l'interrogation des entreprises.

5.2. Aspects européens

Le département participe à quatre groupes de travail d'Eurostat :

- décomposition du chiffre d'affaires des entreprises de services,
- statistiques sur la société de l'information,
- statistique de télécommunications,
- faisabilité d'un indice précoce du commerce de détail.

La disponibilité des premiers résultats publiables de l'enquête annuelle d'entreprise sur les activités de services en Allemagne devrait permettre des comparaisons statistiques entre les deux pays, dans le cadre du projet de coopération franco-allemande initié en 2001.

6. Liste des publications de l'année 2002 pour le commerce

Prévisions

INSEE Première

- Le commerce en 2001
- Le commerce de détail sous enseigne
- Les petites entreprises du commerce depuis 30 ans
- Les services marchands en 2001
- Les transports en 2000
- Les fournisseurs d'accès à Internet en 2000
- Les services de télécommunication en 2001
- La survie des entreprises de services
- L'innovation dans les services

Synthèses

- Le commerce en 2000 (Rapport de la Commission des comptes du commerce)
- Les services marchands en 2000 (Rapport de la Commission des comptes des services)
- Les transports en 2001 * (Rapport de la Commission des comptes des transports)
- La survie des entreprises de services (participation du département à l'ouvrage)

Volume

- La France des services
- Le commerce en France

Tableaux de bord conjoncturel

- Deux fois par an : le commerce de détail et automobile, le commerce de gros
- Trimestriel : les services aux entreprises et aux particuliers

Insee Résultats-Cédéroms

- Les entreprises du commerce de détail en 2000
- Les services aux particuliers et les activités immobilières en 2000
- Les services aux entreprises en 2000

BMS, Infos rapides

- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indice mensuel d'activité des grandes surfaces alimentaires
- Indices des prix des services aux entreprises

www.insee.fr

- Fiches sectorielles
- Indices des prix des services aux entreprises

7. Suivi du moyen terme 1999-2003

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INSEE

- Direction des études et synthèses économiques
 . Département de la conjoncture
 Division des Enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du CNIS a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ». L'extension pourrait porter en priorité sur les secteurs des assurances et des transports, sauf difficulté particulière ou demande explicite de la Commission en faveur d'une extension prioritaire à un autre secteur.

En ce qui concerne l'enquête de conjoncture dans le commerce de détail, la division a mené une étude de faisabilité sur une extension aux secteurs de la pharmacie et du commerce et de la réparation automobile. Le principe de cette extension a été approuvé par la formation « Commerce, Services » lors de la réunion du 9 mai 2000 - Cf. note n°436/D130 du 16 juin 2000. Les conclusions de l'étude de faisabilité conduisent la division à lancer l'extension au début 2003. Par ailleurs, une question relative aux perspectives personnelles d'activité sera ajoutée à l'enquête Commerce de détail également en janvier 2003, dans un souci d'harmonisation tant avec les autres enquêtes de conjoncture françaises qu'avec les enquêtes Commerce de détail de nos homologues européens.

Pour ce qui est de l'enquête Activité dans l'industrie, la division mensuralisera la question relative aux tendances passées et prévue des effectifs en janvier 2003, suite à une demande de la Commission européenne notifiée en janvier 2002.

La division propose également une rationalisation du dispositif d'enquêtes de conjoncture traitant des questions d'investissement et de facteurs de production. Ce dispositif était constitué jusqu'ici de deux enquêtes : l'enquête quadrimestrielle sur les investissements dans l'industrie et l'enquête semestrielle sur les facteurs de production. L'enquête Facteurs de production a été tout d'abord allégée, puis supprimée au début de l'année 2002. Suite à cette suppression, une évolution des questionnaires de l'enquête Investissement est proposée à compter de janvier 2003, de même que le passage de cette enquête en périodicité trimestrielle.

En parallèle, le projet de collecte des enquêtes et de retour d'information par Internet, qui est mené en collaboration avec des personnes de la DSE, progresse rapidement. Dans une première étape, il va être offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur, à compter du premier trimestre de 2003. Dans le même temps, les entreprises répondantes à cette enquête (que ce soit par internet ou par courrier postal) se verront offrir un retour d'informations en ligne, plus riche que par le passé. Au vu des résultats obtenus, la division préparera l'ouverture du mode de collecte par internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) à l'horizon de 2004 pour la première vague de généralisation. Là encore, des services plus performants en termes de retours d'informations seront mis à disposition des entreprises sur le site.

Enfin, la division reconduit sa démarche d'amélioration de la qualité statistique des enquêtes de conjoncture en poursuivant son effort de suivi en continu des entreprises enquêtées.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2003.

2.2 Autres travaux nouveaux ou rénovés pour 2003

Une première extension de l'enquête Services devrait être initiée au plus tôt au second semestre de 2003, vraisemblablement aux assurances ou aux transports terrestres. En termes de calendrier, trois

éléments concourent en effet à n'envisager désormais la première extension sectorielle de l'enquête Services qu'à cet horizon. Les conséquences de la mensualisation et du toilettage de l'enquête Services (effectués en 2000 et 2001) sur la charge de travail du responsable Services n'ont été totalement absorbées qu'à la mi 2002 (report de certaines tâches régulières et tests à effectuer des nouvelles spécifications de l'enquête trimestrielle liées au toilettage). En outre, les responsables d'enquêtes ont dû procéder à de nombreux tests informatiques dans le courant du premier semestre de 2002 et au-delà (à l'occasion notamment du transfert de l'application conjoncture sur le site d'Orléans et des tests lors des passages à SAS8, ORACLE8). Enfin, le responsable Services a changé en septembre 2002. La nouvelle responsable doit se former à ses nouvelles responsabilités avant d'entreprendre toute extension.

En parallèle, la division a mené une étude de faisabilité concernant l'extension de l'enquête Commerce de détail au secteur de la pharmacie ainsi qu'à celui du commerce et de la réparation automobile. En effet, la pharmacie, qui représente 8 % du chiffre d'affaires hors taxes du commerce de détail, ne figurait pas jusqu'à présent dans le champ de l'enquête. En outre, il paraîtrait souhaitable que les enquêtes de conjoncture couvrent l'ensemble des dépenses liées à l'automobile, qui représentent une part notable de la consommation industrielle des ménages. L'étude de faisabilité conclut à une extension possible, mais (d'après certaines réactions d'entreprises ayant participé aux tests) peut être un peu délicate dans le secteur du commerce et de la réparation automobile. L'extension va être initiée en janvier 2003. Après quelques mois de recul, la division décidera du caractère permanent ou non de cette extension, au vu des résultats obtenus et des éventuelles difficultés rencontrées par les entrepreneurs lors du remplissage des questionnaires. Toujours en ce qui concerne l'enquête « Commerce de détail », une question mensuelle relative aux perspectives personnelles d'activité va être ajoutée au questionnaire, également en janvier 2003, dans un souci d'harmonisation tant avec les autres enquêtes de conjoncture françaises qu'avec les enquêtes Commerce de détail de nos homologues européens.

Pour ce qui est de l'enquête Activité dans l'industrie, la division mensualisera les questions relatives aux tendances passées et prévue des effectifs en janvier 2003, suite à une demande de la Commission européenne notifiée en janvier 2002.

La division a également prévu une rationalisation du dispositif d'enquêtes de conjoncture traitant des questions d'investissement et de facteurs de production. Ce dispositif était constitué jusqu'ici de deux enquêtes : l'enquête quadrimestrielle sur les investissements dans l'industrie et l'enquête semestrielle sur les facteurs de production. L'enquête Facteurs de production a tout d'abord été allégée, puis supprimée au début de l'année 2002, notamment en raison de taux de réponse jugés insuffisants. En 2003, l'enquête Investissement sera amenée à évoluer pour répondre à trois objectifs :

- faciliter les prévisions à court terme de l'investissement sur la base des résultats de cette enquête, notamment dans le cadre des préparations des *Notes et Points de Conjoncture* (passage en périodicité trimestrielle, avec ajout d'une enquête en juillet) ;
- pallier la suppression de l'enquête sur les facteurs de production dans l'industrie pour les aspects jugés les plus importants de cette enquête, abandonnée au début 2002 ;
- ajouter un petit nombre de questions nouvelles rendues nécessaires par l'évolution économique des secteurs industriels.

Les questionnaires de janvier, avril et octobre seront relativement peu touchés par cette rationalisation, si ce n'est dans le sens d'un allègement. La majorité des nouvelles questions seront posées lors de l'enquête de juillet. Il est prévu que cette évolution de l'enquête Investissement soit soumise à la formation Industrie du CNIS de mai 2003.

Enfin, depuis maintenant plus d'un an, la division prépare la mise en place d'un mode de collecte des enquêtes de conjoncture et d'un retour d'informations aux entreprises par Internet, en collaboration avec des personnes de la DSE¹. Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'INSEE, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique tant française qu'étrangère, d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Cette démarche répond aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'INSEE. Dans une première étape, il sera offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur, à partir du premier trimestre de 2003. Le choix de débiter par l'enquête Commerce de Gros répond au souci d'expérimenter le passage à la collecte par Internet sur une enquête simple

¹ NB : les projets Conjoncture Interne, PVIS et Portail ont été fusionnés en un seul projet, ce qui a permis de bénéficier de nombreuses synergies, et de mettre en place une logique largement commune pour les trois sites.

et de fréquence élevée². Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle le mode de collecte par voie postale³. L'ouverture du mode de collecte par internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) sera préparée avec un objectif de lancement en 2004(enquêtes dans l'industrie) et au-delà (autres enquêtes). Chaque ouverture de collecte par internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises sur le site. .

3. Opérations répétitives

En 2003, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

| Enquêtes | Champ actuel | obligatoire | Communautaire |
|---|---|-------------|---------------|
| Mensuelle sur l'activité dans l'industrie | 4000 entreprises | non | oui |
| Trimestrielle sur l'activité dans l'industrie | 4000 entreprises | non | oui |
| Semestrielle sur la concurrence étrangère | 4000 entreprises | non | non |
| Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie | 4000 entreprises | non | oui |
| Semestrielle sur la situation de trésorerie | 4000 entreprises | non | non |
| Mensuelle dans le bâtiment (cogérée avec la FNB) | 3000 entreprises | non | oui |
| Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP) | 2000 entreprises | non | oui |
| Trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment | 2000 entreprises | non | non |
| Trimestrielle dans la construction immobilière. | 1000 entreprises | non | non |
| Mensuelle dans le commerce de détail | 4000 entreprises, 5000 avec l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile. | non | oui |
| Bimestrielle dans le commerce de gros | 4000 entreprises | non | non |
| Mensuelle dans les services. | 4500 entreprises avant extension, 5500 après extension aux transports et aux assurances | non | oui |

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'elle a supprimé l'enquête Facteurs de production en 2002 et conçu corrélativement l'évolution de l'enquête investissement de manière à ce que la charge des entreprises ne soit pas significativement alourdie par rapport à l'ancien dispositif formé des deux enquêtes. .

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un nouveau mode de collecte via internet répondra à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises. A cet égard, le projet prévoit de faire bénéficier les entrepreneurs qui choisiront le mode de réponse par Internet de services spécifiques (aide en ligne lors du remplissage du questionnaire, retours d'informations plus riches...).

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'INSEE.

² Nous suivons ainsi une recommandation du SESSI, citée dans le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 3/10/2000 (note n°203/A040 du 6/10/2000) : «L'expérimentation [de la mise à disposition des enquêtés d'outils de déclaration électronique de données] sur des enquêtes simples et de fréquence élevée semble la meilleure voie à suivre».

³ Une analyse du SESSI en novembre 2000 fait état d'un taux de réponse par Internet de l'ordre d'environ 15% (depuis, ce taux a doublé). D'où la nécessité de prévoir un système de collecte mixte Internet - questionnaires papiers.

5.2. Aspects environnement

Sans objet

5.3. Aspects européens

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté Européenne. Les données de ces enquêtes sont transmises à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières).

6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site Internet de l'INSEE. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre systématiquement publiés dans des supports de la Commission européenne et consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires* et la diffusion de séries trimestrielles (ou trimestrialisées) dans les volumes des *Séries Longues*. Les séries des enquêtes de conjoncture de la division sont quant à elles disponibles de manière exhaustive dans la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes (enquêtes Commerce de détail et Commerce de gros tout d'abord, puis Bâtiment et Activité dans l'industrie dans un second temps, suivis d'autres enquêtes) sont en préparation dans cette collection. Les premiers de ces volumes devraient être publiés à partir de la fin 2002.

7. Suivi des travaux prévus dans le cadre du programme à moyen terme

Le déroulement des travaux prévus dans le programme à moyen terme est conforme à ce qui était indiqué au CNIS. La constitution des séries en nomenclature NES est achevée depuis 1999. Nos outils de prévision ont été ensuite réestimés dans cette nomenclature et en base 95. (cf. *Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003*).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services

. Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

1. Exposé de synthèse

La Sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Pour ce qui concerne l'industrie, son rôle statistique porte sur les entreprises artisanales, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les « très petites entreprises industrielles » (moins de 20 salariés).

La Sous-direction n'effectue pas d'enquête directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes ou encore participe au financement de certaines d'entre elles, afin que soient représentées les petites entreprises. C'est en particulier le cas de l'EPEI, qui va être lancée en 2002 (la dernière portait sur l'année de constat 1997) par l'INSEE et qui permet de cerner les activités de production de l'industrie et des industries agricoles et alimentaires.

Dans les industries agricoles et alimentaires, les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont celles de la section "Industries alimentaires" de la NAF 1993 (division 15 de la NAF) à l'exception de la vinification (classe 15.9G). Selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable (de 1 à 95 %).

Dans l'industrie (NAF 17 à 37), les activités relevant de l'artisanat concernent la quasi-totalité des activités à l'exception de l'édition (NAF 21.1), de l'imprimerie de journaux (NAF 22.2A), d'une partie de la fabrication pharmaceutique de base (24.4A), de la fabrication de médicaments (24.4C), de la fabrication de verres de lunetterie et de contact (partie de 34.4A).

A leur création, les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, sont inscrites au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers est assurée par l'exploitation du répertoire SIRENE de l'artisanat (RSA) gérée par l'INSEE et financée par la Direction des entreprises artisanales, commerciales et de services.

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de 2 000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DECAS ; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous-direction. Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous-direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des

différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité. Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises et les revenus des entrepreneurs individuels.

3. Opérations répétitives

- Répertoire SIRENE de l'artisanat (RSA)
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DECAS
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas la Sous-direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les besoins de la DECAS vont amener à développer études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Ainsi, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'INSEE, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat.

5.2. Aspects européens

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandation du 3 avril 1996) va permettre de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les quinze pays membres. Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. L'accès aux données devra être organisé avec EUROSTAT. Une rediffusion de ces données ainsi qu'un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

6. Liste des publications (2002-2003)

- Chiffres clés de l'artisanat (annuel)
- Chiffres clés des PME (nouveau en 2002, publication tous les deux ans)
- Chiffres clés des TPE (nouveau en 2003, publication tous les deux ans)
- Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (annuel)
- Publications sur l'artisanat (4 pages) sur différents thèmes

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Compte tenu de la transformation, fin 1998, de la Direction de l'artisanat en Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services, le programme à moyen terme présenté en 1998 raisonnait plus en terme d'orientations qu'en terme d'opérations. Les grandes orientations qui étaient présentées sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, de sorte de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Un groupe de travail réunissant l'APCM et les différents partenaires du SSE s'est réuni en 2000 dans le cadre du CNIS, afin de définir un programme à moyen terme visant à mieux connaître l'artisanat. Les formations « Industries » et « Commerce, Services » ont émis le vœu que ce groupe soit pérennisé en « Groupe de suivi des statistiques de l'artisanat ».

Le répertoire SIRENE de l'artisanat sera rénové et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, l'adaptation des entreprises à la réduction du temps de travail, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département de la Statistique, des Etudes et de la Documentation des Médias

1. Exposé de synthèse

Pour le département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, l'année 2002 sera marquée par un large renouvellement des cadres, dans un contexte de sous-effectifs persistants⁴. Cette situation oblige à raisonner en termes de priorités parmi les objectifs affichés pour l'année 2003 dans le programme à moyen terme : ainsi, le programme des publications notamment, devra être très sensiblement allégé.

1.1 Les comptes de l'audiovisuel et de la publicité

Après la publication de la base 1989-1996 à la mi-99, les travaux d'actualisation du **compte de l'audiovisuel** n'ont pu reprendre qu'en fin d'année 2000. L'actualisation pour la période 1989-2000 devrait être réalisée pour la mi-2002. Il restera alors à en assurer la mise à jour régulière et à mettre au point la méthode d'élaboration d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation. Un effort reste à entreprendre pour promouvoir le compte et son appropriation par ses utilisateurs potentiels.

En outre, concernant l'audiovisuel, l'exploitation de la nouvelle génération d'enquêtes, dite EAE-4G a maintenant atteint un régime de croisière même si les moyens restent insuffisants pour parvenir à un calendrier de parution des résultats stabilisé.

On parvient à obtenir dans la plupart des secteurs des évolutions satisfaisantes des principaux agrégats dans un détail suffisant. Par contre, les travaux concernant les marges du secteur audiovisuel, notamment sur les nouveaux services de communication n'ont pu être entrepris.

Après l'actualisation annuelle légère du **compte économique de la publicité et de la communication externe d'entreprise**, une actualisation plus approfondie devra être envisagée au plus tard dans un ou deux ans, à défaut de quoi la pérennité de ce compte deviendrait problématique. Les inquiétudes qu'on pouvait nourrir quant au maintien de la source « France pub » semblaient dissipées pour l'instant⁵, le travail d'expertise et de synthèse qui fonde l'élaboration du compte et qui repose en tout premier lieu sur cette source et sur l'enquête annuelle d'entreprise, peut se poursuivre.

Avec le compte de la publicité, l'exploitation approfondie, mais progressive, des sources conjoncturelles sur le secteur de la publicité permettra d'établir et de diffuser un tableau de bord, indispensable pour apprécier l'évolution du marché publicitaire, en particulier à la suite de la réduction de la publicité sur les chaînes publiques. Un rapport diligenté par la DDM, et remis par le BIPE en 2002 se situe dans cette perspective.

1.2. Les nouveaux services de communication, les contenus et la société de l'information

Dans le domaine des nouveaux services et des indicateurs de la société de l'information, le département est associé, pour les aspects statistiques, au suivi du programme gouvernemental en faveur de la société de l'information, et au niveau international, au projet de définition d'un secteur des industries « du contenu » (OCDE) ainsi qu'au suivi du programme « Europe » (Eurostat).

Depuis 2001, le département est, en outre, impliqué dans le programme de révision des nomenclatures. L'un des objectifs prioritaires et l'un des principaux enjeux de la révision des nomenclatures internationales d'activités et de produits à l'horizon 2007 tient, en effet, à la prise en compte des développements les plus récents des technologies de l'information et de la communication (TIC).

⁴ Pour les statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

⁵ « France Pub » est la source quasi-unique utilisée pour évaluer les dépenses des annonceurs, et c'est une source privée.

Dès 1997, les statisticiens nord-américains ont apporté une première réponse en créant dans leur nouveau système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) un « secteur de l'information », distinct du secteur de l'industrie manufacturière et du secteur des services⁶. Malheureusement, la structuration de ce secteur comporte des défauts réhivitoires, avec d'une part, l'inclusion des activités de services informatiques et de télécommunications, d'autre part, une classification des activités de contenu qui privilégie le support au détriment de la fonctionnalité du service rendu.

Au sein du groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs de la société de l'information (GT/ISI), une proposition franco-canadienne alternative a été élaborée, qui respecte la dualité supports/contenus : une fois définis le produit et le secteur des TIC (les supports), le produit de contenu a été caractérisé, et les activités fortement impliquées dans l'édition et la distribution électronique de ces produits ont été identifiées comme des activités de contenu, distinctes du secteur des TIC.

La DDM souhaitera poursuivre sa contribution à l'élaboration d'une proposition d'un secteur du contenu susceptible de constituer une véritable réponse aux défauts de la proposition américaine existante de secteur de l'information.

1.3. L'évolution du dispositif d'enquêtes sur la presse

La mise en production de l'application permettant aux éditeurs de répondre aux enquêtes « presse » via le site Internet de la DDM interviendra en mars 2002.

1.4. L'emploi et les salaires

Un projet d'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour améliorer la connaissance de l'emploi et des salaires dans le secteur des médias sera prochainement mis en œuvre, dès que le département statistique de la DDM pourra accéder à cette source.

1.5. La conjoncture

La mise en place d'un dispositif de suivi à court terme des marchés et des entreprises de communication répond à une demande de diagnostics conjoncturels sur le secteur des médias, de la part des pouvoirs publics et des professionnels. Concernant les déclarations CA3, une première exploitation a été réalisée en fin d'année 2001 dans la perspective de la création d'un baromètre sur la situation de la presse écrite. 2002 verra une exploitation accrue de cette source, notamment grâce à la récupération de séries historiques permettant leur désaisonnalisation.

De même, est considéré comme absolument nécessaire, le maintien des exploitations spécifiques de l'enquête annuelle d'entreprise sur les services par rapport aux besoins des comptes de l'audiovisuel et de la publicité ainsi qu'à d'autres besoins de la DDM et des professionnels de ces secteurs.

1.6 Conclusion

Le maintien des travaux de production avec leurs développements prévus dans le programme à moyen terme supposerait la création d'au moins un des deux postes d'attachés demandés pour le budget 2003.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1 Les enquêtes renouvelées

Mesure des dépenses publicitaires dans l'EAE, à l'instar de ce qui est déjà réalisé pour l'industrie, en liaison avec le DAT et les SSM concernés.

⁶ L'idée sous-jacente à cette création est qu'il existe des « produits d'information ou culturels » dont la valeur marchande et la valeur d'usage ne proviennent guère de leurs qualités physiques tangibles, mais essentiellement de leur **contenu** informatif, culturel, éducatif ou récréatif.

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux prévus pour 2003

- Pérennisation du traitement des indices de chiffre d'affaires après récupération des séries historiques ;
- Exploitation de la partie variable de l'enquête EPCV consacrée aux nouvelles technologies ;
- Traitement des DADS concernant les journalistes ;
- Expertise de la source fiscale de la taxe sur les imprimés publicitaires dite « 1 % Le Guen » (travail reporté) ;
- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « agences de presse » ;
- Éventuellement, opportunité et faisabilité d'une enquête sur les dépenses des annonceurs, en partenariat public/privé si la source « France pub » apparaissait de nouveau menacée ;
- Appui et conseil à l'INSEE pour la mise en place de l'indice des prix des services dans le domaine de la publicité ; analyse des différences avec les indices des organisations professionnelles (UDA/CRTM). Mise en place d'outils d'évaluation des conséquences de la réduction de la publicité sur les chaînes publiques.

3. Opérations répétitives

- Actualisation des tableaux statistiques de la presse;
- Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ;
- Publication « Les entreprises de l'audiovisuel » ; résultats 1996-2001
- Analyse des résultats financiers des radios;
- Traitement et exploitation de l'EAE-publicité (attribution à pourvoir);
- Compte de l'audiovisuel;
- Traitement de sources professionnelles (SECODIP, Médiamétrie, Euro-PQN (presse quotidienne nationale), AEPM (presse magazine), OJD Diffusion-Contrôle) à des fins d'expertise ;
- Compte de la publicité ;
- Publication de « 4 pages » sur les médias et la communication.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Mobiliser davantage les sources administratives : outre l'action à entreprendre sur l'expertise de la taxe « sur certaines dépenses de publicité », le département étudiera, si une suite favorable est finalement réservée à ses demandes d'accès, les possibilités de traitement d'un certain nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles faites à la DGI ; ces sources pourraient contribuer à l'alimentation des travaux comptables notamment, sans charge statistique supplémentaire sur les entreprises. Il s'agit de :

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une opération de type « enquête France Pub » si une telle opération était développée.

Le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour la production audiovisuelle et cinématographique.

5.2. Aspects européens

Le département transmet à Eurostat les données nécessaires à la mise à jour de la base AUVIS sur l'audiovisuel ; il participe au programme de développement des statistiques audiovisuelles dans l'Union européenne, initié par la Commission. Dans le cadre de ce programme, et dans la mesure où le département pourra bénéficier des aides proposées par Eurostat, seront étudiées les investigations à mener sur les nouveaux services de communication.

Le département représente la France au groupe de travail sur les statistiques de l'audiovisuel et participe au groupe de travail sur les statistiques de la société de l'information.

6. Liste des publications

| Titre | Année de constat | Unité responsable |
|--|------------------|--|
| Indicateurs statistiques de l'audiovisuel (Édition 2001) | 2000 | Statistiques audiovisuel avec le CNC, le CSA et le ministère de la Culture |
| Tableaux statistiques de la presse | 2001 | Statistiques presse |
| Info - médias sur la presse | 2002 | Statistiques presse |
| Les entreprises de l'audiovisuel (à paraître 2002) | 2000 | Statistiques audiovisuel avec le CNC |
| Le compte de l'audiovisuel (à paraître 2002) | 2000 | Statistiques audiovisuel |
| Série de « 4 pages » sur les médias et la communication | | Département |

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

ORIENTATIONS (Rappel)

Les axes principaux du programme statistique envisagés pour le moyen terme, par le département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias de la DDM portent sur :

- la consolidation et la poursuite des investissements entrepris au cours de la période précédente, en matière de **comptes de l'audiovisuel et de la publicité** ;
- la prise en compte **des nouveaux services de communication** concernant les médias ;
- l'évolution du dispositif d'**enquêtes sur la presse** ;
- la réponse aux demandes les plus fortes, des pouvoirs publics et des professionnels, en matière, par exemple, d'**informations et de diagnostics conjoncturels**.

EXÉCUTION DU MOYEN TERME

Dans le domaine de l'audiovisuel, le partenariat avec l'INA qui mettait à disposition du département, deux cadres A et un cadre B a pris fin au 31 décembre 2000. Après un renfort très temporaire en 2001, la section des statistiques de l'audiovisuel qui comprenait quatre cadres, est actuellement réduite à un administrateur et un attaché INSEE. Tous les travaux courants notamment en matière de publications, n'ont pu être assurés ; aucun développement nouveau significatif n'a pu être envisagé.

Dans le domaine de la publicité, les principales missions initialement dévolues à l'Observatoire de la publicité peuvent être considérées comme remplies avec la publication du compte de la publicité. De nouvelles demandes sont apparues, principalement avec les mesures prises pour limiter la publicité sur les chaînes publiques et aussi dans la perspective prochaine du lancement de la télévision numérique hertzienne terrestre. Pour l'instant, ces demandes sont satisfaites avec l'appui de moyens externes, mais, à terme, il est très souhaitable que le bureau des statistiques de la publicité soit en mesure d'assurer lui-même la maintenance et le développement de ces travaux sous-traités.

Domaine de l'audiovisuel

Initialement, un complément à l'enquête annuelle sur les services avait été mis en place par le SJTI sur les secteurs de l'audiovisuel ; avec le lancement de l'EAE-4^e génération, ce complément a été intégré dans le corps de l'enquête, et l'ensemble du questionnaire est maintenant géré de concert par le département des activités tertiaires de l'INSEE et le département.

Pour la période de moyen terme en cours, les points principaux concernant l'évolution de cette enquête et intéressant la DDM, portent sur la délimitation du champ « audiovisuel », l'amélioration de la qualité du traitement en vue d'obtenir des évolutions annuelles pleinement significatives.

Pour ce qui concerne **les marges du secteur de l'audiovisuel**, un problème récurrent porte sur la précision de la frontière entre les prestations techniques pour le cinéma et la télévision, et des activités de services qui, sous leur forme la plus générale, peuvent s'adresser à d'autres agents que ceux de l'audiovisuel. Plus généralement, une mise à plat s'impose concernant les problèmes de classement liés à l'émergence des « nouveaux services de communication » ; il s'agirait ici de clarifier la situation des câblo-opérateurs entre les secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel, et d'identifier la catégorie des éditeurs de « nouveaux services de communication ». Pour ces derniers, se pose, outre le problème d'un classement homogène, celui d'un questionnement adapté et pertinent. Le programme de développement des statistiques européennes sur l'audiovisuel devrait être l'occasion d'approfondir ces questions en 2002- 2003.

Une réflexion reste à mener sur **l'amélioration de la qualité des traitements de l'enquête** en vue d'obtenir des évolutions annuelles plus significatives ; on pense d'abord ici au redressement des non-réponses. Ce point doit aussi prendre en compte les modalités de gestion de l'EAE-4G, avec l'alternance « année paire-impair », pour la partie sondée, et l'utilisation des BIC-BNC pour les années où le secteur n'est que partiellement enquêté.

Le compte de l'audiovisuel :

A partir des résultats de l'enquête, le département met à jour une base d'entreprises qui remonte à 1989. En liaison avec le CNC, une publication sur les entreprises de l'audiovisuel est réalisée depuis 1997 ; il est indispensable de poursuivre ce programme avec une édition annuelle régulière et une programmation stabilisée des délais.

En outre, cette base est la principale source de référence du compte satellite de l'audiovisuel. Les travaux concernant l'élaboration de la période de base de ce compte (1989-1995) ont fait l'objet de présentation aux comptes nationaux et aux professionnels. Mais les délais de mise à disposition des résultats restent trop importants (l'année 2000 sera publiée à la mi-2002) et ce travail de synthèse n'est pas encore utilisable opérationnellement.

Il reste donc à mettre au point une méthode de mise à jour, d'abord pour l'évaluation de l'année courante, ensuite pour **la production d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation**. De plus, des réflexions sont à entreprendre, d'une part, pour intégrer des indicateurs physiques, à sélectionner parmi les résultats publiés annuellement dans les « Indicateurs statistiques de l'audiovisuel », et pour aborder la problématique des « nouveaux services de communication ».

Les questions posées par **l'émergence et la diffusion des nouvelles techniques de l'information et de la communication** intéressent, en effet, au premier chef les services dits « de contenu » ; ces services sont au centre du champ de compétence de la DDM. Dans ce domaine, la réflexion portera sur une possible extension du secteur, actuellement couvert par le compte de l'audiovisuel, aux services « en ligne », ainsi que sur les nouveaux produits de l'audiovisuel au sens plus traditionnel (multimédia, édition de cédéroms, paiement à la séance, commercialisation de bouquets de chaînes ...).

Enfin, compte tenu de ses problèmes de moyens, le département ne peut poursuivre, dans l'immédiat, la publication annuelle des « Indicateurs statistiques de la radio » et des « Indicateurs statistiques de l'audiovisuel ».

Domaine de la publicité et de la communication

L'objectif qui a été à l'origine de la mise en place de l'observatoire statistique de la publicité, était **l'élaboration d'un compte de la publicité** avec le chiffrage du marché publicitaire en termes de dépenses des annonceurs, celui de l'économie du secteur, agences, intermédiaires et régies, enfin

une évaluation d'un ordre de grandeur des coûts internes supportés par les entreprises pour leur communication externe.

Une première version de ce compte en valeur, pour l'année 1998 et la période 1994-1998, a été publiée en 2000. Le programme à moyen terme de l'observatoire inclut des actualisations de ce compte : actualisation légère chaque année, plus approfondie tous les deux ou trois ans, ce qui implique une refonte en 2003. D'autres compléments tels que **des évaluations en volume et des indicateurs de prix**, pourront être envisagés, notamment quand l'indice des prix de la publicité, actuellement en chantier, sera pleinement opérationnel.

L'enquête annuelle d'entreprise est une des principales sources de référence pour le compte : la partie « publicité » de l'EAE-services intéresse directement le chiffrage de l'économie du secteur, ce qui implique de conserver **le statut de service « co-enquêteur »** avec l'INSEE. Au-delà, l'EAE dans son ensemble pourrait être utilisée pour recueillir **des données sur les dépenses des annonceurs**.

Les professionnels de la publicité ont ainsi exprimé le souhait que des questions similaires à celles que pose le SESSI - et même identiques, afin de faciliter des comparaisons intersectorielles - soient introduites et exploitées dans les autres EAE (services, commerces, IAA ...). Il faut savoir que « France Pub » est la source quasi-unique utilisée, pour l'instant, pour évaluer ces dépenses, et que c'est une source privée, dont la pérennité est périodiquement menacée.

L'évaluation des dépenses des annonceurs est devenue, de par la Loi de finances, une obligation qui dépasse les seuls objectifs cognitifs inscrits dans le mandat initial de l'observatoire. Cette obligation a été confirmée et renforcée par la loi du 1er août 2000 sur la communication audiovisuelle, selon laquelle l'impact sur le marché publicitaire de la réduction de la publicité sur les chaînes publiques devra faire l'objet de rapports d'évaluation au Parlement.

Par ailleurs, le bureau des statistiques de la publicité doit être en mesure d'expertiser **les possibilités d'utilisation à des fins statistiques, de l'information collectée par les services fiscaux**, à la suite de la mise en place de la taxe « sur certaines dépenses de publicité », taxe dite « 1% Le Guen ».

Il serait enfin souhaitable que la publication des « Indicateurs statistiques de la publicité », soit renouvelée tous les deux ans.

Domaine de la presse

Le système des **enquêtes « presse »**, enquête légère en mars-avril avec diffusion des résultats en juin et enquête détaillée sur les titres en juin, a été revu dans le sens d'un allègement et d'une simplification du dispositif. Ces enquêtes devront encore évoluer pour l'exploitation et la diffusion de toutes les données collectées - les questions sur les charges de commercialisation des titres ... ne sont pas stabilisées, et leur taux de réponse devra être amélioré.

L'année 2001 a vu le développement informatique de l'application Internet qui permettra aux éditeurs de presse de répondre via le site de la DDM. L'année 2002 sera celle de sa mise en production en situation réelle.

Une réflexion est à entreprendre sur **la nomenclature des titres de la presse**, pour répondre, en particulier, aux nombreuses demandes pour des résultats selon des regroupements différents de la présentation actuelle.

Il y a, par ailleurs, un intérêt marqué de la DDM qui assure le secrétariat de la Commission paritaire de la presse et des agences de presse (CPPAP), pour un approfondissement des statistiques sur **le secteur des agences de presse**. Le questionnaire de l'EAE-services sur les agences de presse, élaboré sans approche de la profession, devra être revu, pour tenir compte des critères de définition d'une agence de presse, et, plus généralement, être adapté aux particularités économiques du secteur.

Conjoncture

Une première exploitation des CA3 a été entreprise en 2001. Les premiers résultats ont été présentés aux fédérations et syndicats d'éditeurs présents au premier baromètre sur la situation de la presse écrite qui s'est tenu à la DDM en décembre. Après récupération des séries historiques, ces travaux sur la conjoncture se poursuivront en 2002.

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003.

CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

Service des études, des statistiques et de la prospective, mission statistique

1. Exposé de synthèse

Présentation du CNC

Le Centre national de la cinématographie (CNC) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, qui fut créé par la loi du 25 octobre 1946 et qui est placé sous l'autorité du Ministre de la Culture et de la Communication. Le CNC a pour principales missions le soutien à l'économie du cinéma et de l'audiovisuel, l'élaboration et le suivi des textes législatifs et réglementaires de son domaine, la promotion du cinéma et de l'audiovisuel, le développement de leur diffusion, la formation, la protection et la diffusion du patrimoine cinématographique.

Une mission statistique prévue par la loi

Le code de l'industrie cinématographique, de par la loi du 3 avril 1958, donne des compétences statistiques au CNC. En effet, l'article 2 de la loi prévoit que le CNC est chargé de "prendre, par voie de règlement, les dispositions susceptibles d'assurer l'observation statistique de l'activité professionnelle". Dans ces mêmes textes fondateurs du CNC, il est expressément fait référence à l'existence d'un service statistique (article 9-4° de la loi) devenu aujourd'hui le service des études, des statistiques et de la prospective.

Le secteur économique de l'audiovisuel et du cinéma dans lequel intervient le CNC est contrôlé non pas par une administration centrale, comme pour la plupart des autres secteurs économiques, mais par plusieurs organismes de régulation qui bénéficient d'une certaine autonomie. Le CNC en fait partie. Les informations statistiques sur ce secteur sont détenues par ces organismes. Le CNC dispose d'un nombre important de données de gestion sur les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles que la mission statistique exploite à des fins statistiques. La mission statistique génère, ainsi, essentiellement des statistiques sur les produits.

Le compte de l'audiovisuel

Le CNC, en liaison avec la Direction du Développement des Médias (DDM), a développé un compte économique de l'audiovisuel. Les travaux concernant l'élaboration de la période de base de ce compte (1989-1995) et de la première année actualisée (1996) ont été publiés. Pour l'année 2003, l'objectif prioritaire est de continuer le développement d'une méthode d'élaboration d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation.

Il faudra en particulier apporter au compte quelques-unes des améliorations demandées par nos interlocuteurs au cours des présentations effectuées : compléter le compte de capital; revoir le calcul des amortissements ; étudier la possibilité de prendre en compte les activités audiovisuelles "hors secteur" et des activités auxiliaires. Ces travaux seront menés avec la DDM.

L'enquête annuelle entreprise

Le CNC participe à l'exploitation et aux traitements issus de l'enquête annuelle entreprise réalisée par les services de l'INSEE en collaboration avec la DDM. Il co-édite les résultats de cette enquête avec la DDM dans le cadre d'une publication dont la dernière édition est paru en octobre 2002 (résultats 1996-2000).

La mobilisation des sources administratives du CNC

Le CNC, par son activité de gestion, dispose de nombreuses informations sur le cinéma, la production audiovisuelle, les chaînes de télévision, la vidéo et également le multimédia. La mission statistique du CNC exploite cette richesse d'informations à des fins statistiques, tout en préservant la séparation entre les fichiers informatiques statistiques et les fichiers de gestion.

La mobilisation des sources de gestion à des fins statistiques concerne :

- La fréquentation des salles de cinéma
- La production cinématographique agréée
- La production audiovisuelle aidée
- L'édition vidéo
- L'exportation des œuvres cinématographiques
- Les produits multimédia aidés.

Ces domaines sont présentés en partie 3.

La diffusion

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC publie 3 à 4 numéros par an d'une publication intitulée CNC Info diffusée à quelque 9 000 exemplaires dans lequel il présente des statistiques sur son domaine d'activité. Par ailleurs, des résultats statistiques sur une longue période sont publiés chaque année dans une collection intitulée " Les chiffres clés du CNC ".

La mission statistique du CNC participe à plusieurs co-éditions d'ouvrages statistiques, comme « les indicateurs statistiques de l'audiovisuel » et les résultats de l'enquête annuelle sur « les entreprises de l'audiovisuel », avec la DDM, ou encore « le cinéma à la télévision, en collaboration avec le CSA.

En 2000, une nouvelle collection « Etudes du CNC » a été mise en place par le service des études, des statistiques et de la prospective. Elle a depuis lors permis la publication de plusieurs études : « Les pratiques cinématographiques des jeunes », « Les affiches et les bandes annonces », « La diffusion des programmes français à l'étranger », « Le respect de la directive télévision sans frontières dans les grands pays européens », « les possesseurs de cartes d'abonnement illimité au cinéma ».

Conclusion

A travers l'ensemble de ses travaux, la mission statistique du CNC est un service producteur de statistiques concernant les domaines du cinéma et de l'audiovisuel. Il souhaite donc être reconnu comme tel par l'INSEE, et le CNIS en particulier.

Le CNC souhaite également investir de nouveaux domaines statistiques touchant notamment le multimédia et la vidéo. Il sera amené à mettre en place des nouveaux outils statistiques afin de mesurer les évolutions économiques du secteur audiovisuel.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1. Les statistiques « produits »

Des traitements statistiques nouveaux seront mis en place par le CNC en 2003 à partir des données disponibles dans le cadre de l'exploitation de ses données de gestion internes.

Evolution des statistiques du Centre

L'évolution du cadre réglementaire de l'exploitation cinématographique et l'émergence des cartes d'abonnement « illimité » va conduire le CNC à mettre en place des outils statistiques plus fins et plus précis en matière d'analyse de la fréquentation sur les marchés locaux. Le nouveau contexte réglementaire instauré en novembre 2002 nécessite des changements qui seront à réaliser en 2003.

2.2 Les statistiques « entreprises »

La mission statistique du CNC va développer en collaboration avec la DDM, le CSA et Acces une analyse annuelle de l'évolution des chaînes thématiques. Ce travail permettra d'obtenir une vision précise de l'évolution économique de ces entreprises.

3. Opérations répétitives

3.1. Statistiques en partenariat avec la DDM

- Compte de l'audiovisuel
- Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM

Ces statistiques sont présentées en partie 1.

3.2. Statistiques en partenariat avec le CSA

Suivi et analyse de la diffusion du cinéma à la télévision

3.3. Statistiques internes

La mission statistique produit des statistiques à partir des données internes de gestion :

La fréquentation des salles de cinéma

Le CNC produit les statistiques officielles de la fréquentation du cinéma en France. Il dispose pour cela des nombres de séances et d'entrées en salles hebdomadaires, par film, par salle, par distributeur et des recettes correspondantes selon le même détail. Ces statistiques font l'objet de publications régulières au cours de l'année. Afin de raccourcir les délais de publication et d'améliorer le suivi de ce marché, le service des études des statistiques et de la prospective a mis en place, en 2000, un outil statistique d'estimation de la fréquentation cinématographique venant compléter la production de statistiques traditionnelles de fréquentation.

La géographie du cinéma

Au-delà des résultats de fréquentation globaux, la mission statistique du CNC établit chaque année un recensement complet des équipements et résultats cinématographiques selon différentes zones géographiques (régions, départements, communes et unités urbaines).

La production cinématographique agréée

Le CNC produit chaque année des statistiques sur la production cinématographique. Elles mesurent le nombre de films français produits, le montant des investissements effectués, la structure du financement de chaque film produit et la répartition des encaissements issus de chaque film.

La production audiovisuelle aidée

Le CNC produit chaque année des statistiques sur la production audiovisuelle de fictions, d'animation, de magazines, de documentaires et de spectacles vivants. Il présente le montant des aides, le coût de ces œuvres et la structure de financement de chaque type d'œuvres. Ces données permettent notamment de mesurer la stratégie d'investissements des chaînes de télévision nationales, thématiques ou locales dans la production audiovisuelle.

L'édition vidéo

Le CNC produit chaque année des statistiques sur le marché cinématographique de la vidéo qui recensent le nombre de films sortis en vidéo, la structure de cette offre (par nationalité et ancienneté de film), le nombre de copies vendues et les recettes des éditeurs vidéo par film. Il produit également une évaluation du chiffre d'affaires des éditeurs et des importateurs par l'intermédiaire du recouvrement de la taxe vidéo.

Un nouvel outil d'évaluation sera mis en place en 2003 afin de prévoir le chiffre d'affaires des éditeurs vidéo et de suivre l'évolution de ce marché.

L'exportation des œuvres cinématographiques

Le CNC produit chaque année des statistiques sur l'exportation des films français. Ces résultats présentent les recettes à l'exportation par film, par producteur et par zone géographique.

Les recettes publicitaires des chaînes de télévision

Le CNC suit l'évolution des recettes des chaînes de télévision et plus particulièrement des recettes publicitaires. En 2003 un nouvel outil d'analyse et d'estimation des recettes publicitaires des chaînes de télévision sera mis en place afin d'anticiper les évolutions de ce marché.

Publications régulières

En partenariat :

- Les entreprises de l'audiovisuel avec la DDM
- Les indicateurs statistiques avec la DDM, INA, CSA
- Le cinéma à la télévision avec le CSA

En interne :

- CNC Info (4 numéros par an)
- Chiffres-clés du CNC : Cinéma, Audiovisuel
- L'audience des programmes français à l'étranger.

3.4. Statistiques sur les publics

Le service des études, des statistiques et de la prospective fait réaliser chaque année des enquêtes par sondage sur le public du cinéma (75 000 interviews par an) :

Le profil socio-démographique des spectateurs de cinéma

Cette enquête permet de suivre les évolutions annuelles du comportement des spectateurs. Les données recueillies doivent fournir le profil socio-démographique du public en terme d'âge, de profession, de sexe, de niveau d'instruction, etc., en fonction des habitudes de fréquentation (assidus, réguliers, occasionnels). L'échantillon est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

Le public des films

Cette enquête permet de déterminer les caractéristiques socio-démographiques des publics de 30 à 45 films sortis dans l'année. L'enquête est effectuée sur deux périodes distinctes dans l'année et l'échantillon est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

Un Baromètre d'appréciation du service cinéma

Cette enquête évalue la satisfaction des spectateurs à l'égard des principales composantes de l'offre cinéma : prix du billet, confort des salles ... Elle permet également de connaître le contexte de la pratique cinématographique. L'échantillon est représentatif de la population âgée de quinze ans et plus.

Les habitudes de fréquentation du cinéma

Cette étude a pour but de connaître, le nombre moyen de séances par spectateur, l'estimation du nombre des entrées selon les CSP et la répartition de la fréquentation cinématographique par jour nommé. Cette étude permet de mesurer l'évolution de la répétition de la consommation cinématographique des français. L'échantillon étudié est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

Les résultats de ces études sont publiés dans CNC Info.

En 2003, une étude sera menée sur le public particulier que constituent les seniors pour les salles de cinéma. Il s'agira d'analyser l'ensemble des informations recueillies régulièrement sur ce public, et de mener des entretiens et des interviews afin d'en expliciter les caractéristiques, les intérêts et les attentes en ce qui concerne le cinéma.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

La mobilisation accrue des sources administratives est au cœur des préoccupations statistiques du Centre. La mission statistique du CNC participe au développement de nouvelles bases de données de gestion au sein du Centre et optimiser l'exploitation des informations de gestion nécessaire à la production de statistiques.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects " régionaux et locaux "

La mission statistique produit les données de la fréquentation des salles de cinéma par commune, unité urbaine, département et région. Le centre publie chaque année une analyse sur la géographie du cinéma. Ces données sont très utiles aux exploitants de salles et aux collectivités territoriales car elles permettent la mesure des évolutions de la consommation locale en matière cinématographique.

2003 verra l'aboutissement d'une analyse transversale lancée en 2002 qui trace un panorama de la production audiovisuelle en région. Acteurs, modes de financement, freins et leviers d'un développement accru, débouchés, tous les tenants de la création d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques hors d'Ile-de-France y sont analysés.

5.2. Aspects " environnement "

Aucune activité statistique du CNC ne peut contribuer à la connaissance qualitative ou quantitative de l'environnement.

5.3. Aspects “ européens ”

Le services des études, des statistiques et de la prospective du CNC contribue à la collecte des statistiques européennes sur le cinéma et la production audiovisuelle, notamment en partenariat avec l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel. Le CNC réalise régulièrement des études avec cet organisme. Ainsi, il réalise une étude sur l'économie de la production audiovisuelle en Europe qui sera publiée en décembre 2002.

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC est également correspondant national dans le cadre de Média salles du programme Media de l'Union Européenne pour fournir des statistiques sur le cinéma. Cet organisme publie chaque année “ les chiffres clés du cinéma européen ” regroupant les données de 28 pays d'Europe occidentale.

La mission statistique du CNC va engager, en collaboration avec la DDM, de nouveaux partenariats avec Eurostat, en proposant ses statistiques et en participant à des groupes de travail. Des travaux d'harmonisation de comptabilisation statistique de la production nationale des œuvres cinématographiques doivent être menés. En effet, pour mesurer la production européenne, il convient d'harmoniser l'appréhension de la nationalité des films afin d'éviter les doubles comptes et donc de créer des biais importants. Les co-productions internationales connaissant un regain d'intérêt, cette question devient de plus en plus d'actualité.

Une étude sur les entreprises d'édition vidéo en Europe est en cours et devrait aboutir au cours du premier semestre 2003. Il s'agit de recenser, au sein de nos voisins européens, les entreprises d'édition vidéo les plus performantes, notamment celles susceptibles de contribuer à la diffusion des œuvres françaises en Europe.

Une étude sur l'audience des programmes français à la télévision dans cinq pays européens est en cours de réalisation. Cette étude analysera également le contexte de programmation de chaque programme et sa performance sur les principales cibles marchandes. Elle sera publiée au premier semestre 2003.

6. Liste des publications

Le CNC mène une politique de publications statistiques abondante, soit en collaboration avec d'autres organismes (comme la DDM ou le CSA), soit seul.

| Titre | Année | Unité responsable |
|---|-----------|---|
| Les co-éditions | | |
| L'économie de la fiction en Europe | 2000-2002 | CNC, INA, OEA |
| Les entreprises de l'audiovisuel | 2002-2003 | CNC, DDM |
| Le guide économique de la vidéo | 2002-2003 | CNC, SEV |
| Le compte de l'audiovisuel | 2003 | CNC, DDM |
| La diffusion des programmes français à l'étranger | 2002-2003 | CNC, TVFI |
| Le cinéma à la télévision | 2000-2003 | CNC, CSA |
| Guide des chaînes thématiques | 2003 | CNC, CSA, DDM, ACCESS |
| Indicateurs statistiques de l'audiovisuel | 2002-2003 | DDM, CNC, CSA, INA |
| Les publications du CNC | | |
| Les chiffres clés du CNC | 2003 | Mission statistique du CNC |
| Résultats statistiques de l'audiovisuel | 2002-2003 | Mission statistique du CNC |
| Les chiffres clés du CNC | 2002-2003 | Mission statistique du CNC |
| Résultats statistiques du cinéma | 2002-2003 | Mission statistique du CNC |
| La production cinématographique | 2002-2003 | Service des études, des statistiques et de la prospective |
| La production audiovisuelle aidée | 2002-2003 | Service des études, des statistiques et de la prospective |
| La production en région | 2003 | Service des études, des statistiques et de la prospective |
| Les pratiques cinématographiques des seniors | 2003 | Service des études, des statistiques et de la prospective |
| CNC Info bilan (mai de chaque année) | 2002-2003 | Service des études, des statistiques et de la prospective |
| CNC Info (4 numéros par an) | 2002-2003 | Service des études, des statistiques et de la prospective |

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Le CNC compte mener à moyen terme les travaux statistiques présentés dans les parties 1, 2 et 3. Ces travaux conduiront la mission statistique à investir de nouveaux domaines, à publier de nouvelles études, mais également à prolonger les statistiques récurrentes.

| Titre | Unité responsable | Périodicité |
|---|---|-------------|
| Les entreprises de l'audiovisuel | CNC, DDM, INA | Annuel |
| Les chiffres clés du cinéma et de la télévision | CNC, INA, CSA | Bisannuel |
| Le compte de l'audiovisuel | CNC, DDM | Annuel |
| Indicateurs statistiques de l'audiovisuel | DDM, CNC, CSA, INA | Annuel |
| Le cinéma à la télévision | CNC, CSA | Trisannuel |
| Les chiffres clés du CNC | Mission statistique du CNC | A paraître |
| Résultats statistiques de l'audiovisuel | Mission statistique du CNC | Annuel |
| Les chiffres clés du CNC | Mission statistique du CNC | Annuel |
| Résultats statistiques du cinéma | Mission statistique du CNC | Annuel |
| La production cinématographique | Mission statistique du CNC | Annuel |
| La production audiovisuelle aidée | Service des études, des statistiques et de la prospective | Annuel |

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des Etudes et des Relations internationales
 . Direction de la Conjoncture

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUETES DE CONJONCTURE

1. Exposé de synthèse

La direction de la Conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- des enquêtes de tendance, couvrant :
 - l'activité dans :
 - l'industrie (mensuellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
 - le commerce de gros (trimestriellement),
 - le commerce de détail (bimestriellement),
 - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002 ; enquête bimestrielle auparavant),
 - le comportement financier dans :
 - l'industrie (trimestriellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement) ;
- une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Modifications significatives prévues pour l'enquête sur le coût du crédit (période de collecte des données, échantillon) et nouvelle méthode de correction de l'inégalité des jours ouvrables dans le calcul des évolutions de chiffres d'affaires du commerce de détail.

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP, le commerce de gros et sur le comportement financier des entreprises de l'industrie et du BTP
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit
- enquête annuelle sur les comptes financiers du logement.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Poursuite de la collaboration avec les centres de gestion agréés et les Chambres de commerce en vue d'éviter les doubles interrogations des commerçants dans le cadre de la collecte mensuelle des chiffres d'affaires.

5. Aspects particuliers du programme 2003

Néant

6. Publications

Néant

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen-terme 1999-2003

2001 : intégration des ventes de librairie-papeterie de la grande distribution dans le calcul des évolutions de chiffres d'affaires du commerce de détail.

2002 : suppression des enquêtes semestrielles dans l'industrie sur l'évolution des délais de paiement et les comportements d'emploi. Les questions relatives aux comportements d'emploi sont reprises tous les trimestres dans l'enquête mensuelle de tendance dans l'industrie.

Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.

Pour information

BANQUE DE FRANCE
 - Secrétariat général
 . Direction des entreprises

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTEME PRODUCTIF

1. Exposé de synthèse

La Direction des Entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie.

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles pour 2003 dans le domaine concerné.

3. Opérations annuelles

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée en 2003.

L'Observatoire des Entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie pour le compte de l'Observatoire des délais de paiement. Sortie à l'automne 2003.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2003, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Été 2003

L'enquête sur la DUE sera réalisée à l'automne 2003 et ses résultats seront publiés vers février 2004.

Les statistiques sectorielles sont réalisées chaque année et fournissent des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1 Aspects régionaux et locaux

Un renouvellement méthodologique de l'analyse financière individuelle opéré en 2000 est maintenant entré dans la pratique. Sur un plan individuel, la restitution à l'entreprise du nouveau document

personnalisé ; le Dossier d'analyse financière (DAF) se poursuit. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilan sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

Certaines études sectorielles réalisées par un ou plusieurs comptoirs, le sont éventuellement en collaboration avec des entités d'autres pays européens.

5.2 Aspects « environnement »

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

Une étude sur le financement des entreprises espagnoles et françaises, réalisée en coopération entre la Banque d'Espagne et la Banque de France, a été réalisée en 2002 et donnera lieu à diverses publications et interventions en 2003.

Un groupe de travail sur l'évolution des fonds propres des entreprises dans différents pays européens orientera ses travaux en 2003 vers l'impact sur le risque du niveau des fonds propres.

6. Liste des publications

Comme chaque année, en 2003, la direction des Entreprises effectuera une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans.

Parallèlement, sont effectuées et publiées, pour un petit nombre de secteurs, des études approfondies à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France (direction des Entreprises et direction de la Conjoncture). Sur certains secteurs des comptoirs participent également à ces travaux.

Les études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières seront poursuivies. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse. Elles mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.

L'enquête sur la DUE, disponible sur treize années, donnera lieu à l'étude de l'impact de la DUE sur les fonctions de production et d'investissement. Des séries de capital productif en volume mises au point en 2002 permettront d'affiner cette approche.

Les études portant sur le risque de crédit seront développées pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel. La construction d'outils de détection précoce des difficultés, poursuivie en 2002 sur les secteurs des services aux entreprises, donnera lieu en 2003 à une publication sur l'ensemble des instruments disponibles et leur utilisation. Les travaux statistiques et de recherche réalisés en collaboration avec le Secrétariat général de la Commission bancaire sur le risque de crédit et l'impact de la conjoncture seront poursuivis.

En coopération avec le SESOF, réalisation de statistiques pour les comptes nationaux financiers.

Enfin, différentes fiches techniques sont régulièrement réalisées pour le rapport annuel du Conseil national du crédit et du titre (CNCT).

Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003

| Thèmes et opérations | Unité responsable | Suivi | Observations |
|--|---|--|--|
| EAE Commerce, Services | INSEE Département des activités tertiaires (DAT) | Permanent | Pour les petites entreprises, interrogation selon le principe d'alternance sectorielle, exploitation des déclarations fiscales. |
| EMCS : enquête mensuelle auprès de petites entreprises (commerce, services) | DAT | Permanent | |
| EMAGS : enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces | DAT | Permanent | |
| Indicateurs conjoncturels - Evolution des CA - Enquête « Produits, charges, actifs » (PCA) : grandes entreprises du commerce et des services | DAT | Permanent Stocks disponibles depuis 2001, solde comptables prévus pour 2002, investissement en 2003 | Exploitation des déclarations mensuelles de TVA + EMCS et EMAGS Projet EPICEA |
| Indices de prix des services aux entreprises | DAT | 13 branches (45 % du CA) couvertes en 2002, 15 (59 % du CA) envisagées en 2003 | |
| Comptes nationaux Commissions des comptes du commerce et des services | DAT | Permanent | Disponibles en base 95 à compter de 1999 Un rapport provisoire Un rapport définitif |
| Règlements européens : - Statistiques structurelles d'entreprise - Indicateurs de court terme | DAT - DSSE DAT - DERA | En cours Permanent Permanent | Groupes de travail sur nouvelles variables, télécommunications, société de l'information, CA du commerce de détail Résultats préliminaires après 10 mois ; résultats annuels définitifs après 18 mois CA (mensuel) ; emploi (tri-mestriel) CA du commerce de détail : indicateur précoce à 30 jours |
| Informations localisées : services, commerce de détail | Directions régionales | En cours | Sources administratives, extensions ponctuelles EAE Services |

| Thèmes et opérations | Unité responsable | Suivi | Observations |
|---|------------------------------------|---|---|
| Etude de la demande des entreprises en matière de services | DAT | Résultats de l'enquête en 2002 | |
| Enquête auprès des opérateurs et des fournisseurs de services de télécommunications non licenciés | DAT | Permanent | Enquête annuelle, en complément de l'enquête de l'ART |
| Associations | DAT - autres services statistiques | En attente | Suites à apporter au rapport de la Mission. |
| Etudes sur l'emploi, les revenus, les qualifications | DAT - DARES | Publication d'un volume de synthèse en avril 1999, d'articles d'Economie et Statistique en 2001 | À partir des DADS, de l'enquête COI et d'autres sources |
| Enquête sur les échanges internationaux intra groupe (commerce de gros) | DAT - SESSI - SCEES | Résultats disponibles en 2002 | |
| Enquête sur les liaisons inter-entreprises | DAT - SESSI, SCEES - SES | Lancée début 2003 | |
| Enquête sur l'innovation dans les services et le commerce | DAT - autres services statistiques | Résultats disponibles en 2002 | Enquête européenne adaptée aux services et au commerce |
| Nouvelles techniques d'information et de communication | DAT - SESSI - DDM | Rapport du groupe de travail paru en 2001 | Groupe de travail CNIS sur l'impact des TIC |
| Enquête Commerce électronique (B2C) | DAT | Résultats publiés en avril 2001 | |
| Étude des questionnements à insérer dans les EAE des années 2000 | DAT | Question incluse depuis l'enquête sur 2000 | |
| Enquête sur l'utilisation des TIC par les entreprises | DAT - SESSI - SCEES | Lancée au 4 ^{ème} trimestre 2002 | |
| Enquête sur les réseaux d'enseigne du commerce de détail Enquête sur les EDI | DAT | Résultats publiés début 2002 | |
| Mise à disposition des résultats d'enquêtes | DAT | Permanent | Retours aux entreprises Insee Résultats - CDRom des EAE Fiches sectorielles sur site Insee, mise à disposition des données EAE et indices de CA sur le site ALISSE |

| Thèmes et opérations | Unité responsable | Suivi | Observations |
|--|---|-------------------------------------|---|
| Rétropolation des données d'enquêtes en nouvelle nomenclature | INSEE Division des enquêtes de conjoncture | Achevée pour toutes les enquêtes | |
| Analyse économique des nouvelles séries | " | Permanente pour toutes les enquêtes | Comparaison avec des données extérieures |
| Analyse micro-économique des données portant sur l'investissement et l'utilisation des capacités | " | Achevée | Comparaison avec l'EAE, avec les données du SESSI et de la Banque de France. |
| | | | |
| | DDM | | |
| EAE « audiovisuel » | Statistiques audiovisuel | En cours | Permanent |
| Compte de l'audiovisuel | " | En cours | Permanent |
| Nouveaux services de communication | " | Reporté | Nouveau |
| Comptes de la publicité | Statistiques publicité | En cours | Permanent |
| EAE « publicité » | " | à rétablir | à vocation à être permanent |
| Taxe « 1% Le Guen » | " | Reporté | Nouveau |
| Rénovation des Enquêtes « presse » | Statistiques presse | achevée | |
| Développement informatique d'une application de collecte par l'internet | Statistiques presse | achevé | Nouveau |
| Conjoncture – exploitation des CA3 | " | En cours | Nouveau |
| EPCV – nouvelles technologies | " | En cours | Nouveau |
| DADS - journalistes | " | En cours | Nouveau |
| EAE « agences de presse » | Département des statistiques des études et de la documentation des médias | Reporté | Nouveau |
| Conjoncture | " | Reporté | Nouveau |
| Sources fiscales sur les taxes | Statistiques publicité | Reporté | Nouveau |
| | | | |
| Compte de l'audiovisuel | CNC Mission statistique avec la DDM | | Actualisation 1997-98 prévue en 2000 2001 : mise au point d'une méthode d'élaboration du compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation |
| EAE « audiovisuel » (INSEE-DDM) | " | | Participation aux travaux méthodologiques ; co-édition des résultats |